

**RENCONTRE DÉCISIONNELLE POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS  
PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**8<sup>e</sup> rencontre – 16 mars 2021**  
*(par visioconférence)*

---

**Direction générale :**

Mme Francyne Fleury, directrice générale par intérim  
M<sup>e</sup> Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale  
Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion  
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle  
M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des  
services éducatifs et de l'organisation scolaire  
Mme Imène Bouguettaya, analyste, Service du secrétariat général

**Invités :**

MM. Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources  
financières  
Roger Lalonde, directeur adjoint au Bureau des  
approvisionnements  
Bruno Marchand, directeur du Service des ressources  
matérielles

\*\*\*\*\*

**Mot de la directrice générale par intérim**

La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, souhaite la bienvenue aux  
personnes présentes à cette rencontre en visioconférence.

\*\*\*\*\*

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La directrice générale par intérim soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des  
rapports par le directeur général du 18 février 2021

- 3- Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- 4- DG-02-510 Bureau des directions d'unité – entente de formation de la main-d'oeuvre avec la société en commandite Airbus Canada – 2021-2024
- 5- A-29-2007 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de postes modification au plan de l'effectif 2020-202
- 6- A-31-4319 Service des ressources financières – placement média – campagne des métiers de la formation professionnelle – appel d'offres 24-670P – attribution d'un contrat
- 7- A-31-4329 Service des ressources financières – édifice des Pins – remplacement du système d'alarme-incendie – appel d'offres 25-2893P – attribution de contrat
- 8- A-31-4330 Service des ressources financières – le 10770, rue Chambord – mise à niveau de la chaufferie, DAR et l'entrée électrique – appel d'offres 25-2895P – attribution de contrat
- 9- A-31-4343 Service des ressources financières – école Saint-Benoît – rénovation des blocs sanitaires - phases 1 et 2 – appel d'offres 25-2902P – attribution de contrat
- 10- A-31-4351 Service des ressources financières – acquisition d'un système de gestion de l'apprentissage (LMS) pour le personnel du CSSDM – appel d'offres 24-668P – attribution d'un contrat
- 11- A-31-4354 Service des ressources financières – école Ludger-Duvernay – rénovation des blocs sanitaires – appel d'offres 25-2905P – attribution de contrat
- 12- A-31-4359 Service des ressources financières – école Ludger-Duvernay – remplacement partiel de la toiture – appel d'offres 25-2908P – attribution de contrat
- 13- A-31-4363 Service des ressources financières – école Barthélemy-Vimont, annexe – remplacement de la toiture – appel d'offres 25-2909P – attribution de contrat
- 14- A-31-4364 Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour la rénovation du système de production de chaleur, de l'entrée électrique et des panneaux de distribution pour les écoles Notre-Dame-du-Foyer (257 025 880) et Garneau (118 029 800) – appel d'offres 24-673P2 – attribution d'un contrat

- 15- A-31-4369 Service des ressources financières – école Saint Henri – rénovation des escaliers extérieurs et des parements en maçonnerie – appel d’offres 25-2911P – attribution de contrat
- 16- A-31-4371 Service des ressources financières – école Georges-Vanier – mise aux normes des équipements de la cuisine – appel d’offres 25-2913P – attribution d’un contrat
- 17- A-31-4372 Service des ressources financières – école Notre-Dame-des-Victoires – réfection de la toiture – appel d’offres 25-2915P – attribution de contrat
- 18- A-31-4378 Service des ressources financières – acquisition des licences Microsoft – entente 29-063R – adhésion au regroupement d’achats du Centre d’acquisitions gouvernementales
- 19- A-31-4381 Service des ressources financières – fourniture sur demande de stores à enroulement (incluant l’installation) – appel d’offres 28-191P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 20- A-31-4387 Service des ressources financières – logiciel de gestion des candidatures – 28-225D – demande d’autorisation et conclusion de contrat de gré à gré
- 21- A-31-4396 Service des ressources financières – fourniture sur demande des produits logiciels – appel d’offres 27-591P – renouvellement d’un contrat à commandes pour l’année 2021–2022
- 22- A-31-4398 Service des ressources financières – fourniture sur demande de tableaux d’écriture et d’affichage – appel d’offres 28-207P – exercice de la première option de renouvellement
- 23- A-31-4405 Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de serrurerie – appel d’offres 15-305P – exercice de la première option de renouvellement
- 24- A-33-1637 Service des ressources matérielles – Académie Dunton – révision de l’estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de rénovation du gymnase (projet : 111 055 320)
- 25- A-33-1690 Service des ressources matérielles – programmation et plan directeur d’investissement 2020-2025 – demande d’autorisation de lancer des appels offres pour des projets planifiés pour l’année 2021-2022 et financés dans le budget d’investissement
- 26- A-33-1691 Service des ressources matérielles – personnel de soutien – abolition et création de poste au plan de l’effectif 2020-2021

- 27- A-33-1692 Service des ressources matérielles – école Saint-Luc – révision de l’estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la rénovation des blocs sanitaires et des vestiaires (projet : 325 060 380)
- 28- A-33-1693 Service des ressources matérielles – école Charles-Lemoyne – révision de l’estimation des honoraires professionnels dans le cadre du remplacement des systèmes d’alarmes, d’urgences et d’intercommunication (projet : 021 022 800)
- 29- A-33-1694 Service des ressources matérielles – école Marie-Anne – révision de l’estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet d’aménagements extérieurs et de réhabilitation des sols – phase 1 (projet : 055 036 790)
- 30- A-33-1695 Service des ressources matérielles – école Saint-Fabien – révision de l’estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la rénovation de la cour d’école et de la réhabilitation des sols (projet : 399 016 310)
- 31- A-33-1696 Service des ressources matérielles – école primaire Gilles-Vigneault, annexe – autoriser un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande à réaliser des travaux de réfection des toilettes (projet : 323 A04 360)
- 32- A-33-1697 Service des ressources matérielles – école Bedford – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre d’ajout de classes modulaires (projet : 091 032 120)
- 33- A-33-1698 Service des ressources matérielles – entretien des bâtiments 072 – secteur Ouest, situé au 3744, rue Saint-Denis – révision de l’estimation du coût des travaux à exécution sur demande dans le cadre de la sécurisation de la maçonnerie (projet : 072 062 360)
- 34- A-33-1699 Service des ressources matérielles – école Cœur Immaculé-de-Marie – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de remplacement du système de détection d’alarme incendie (projet : 286 014 670)
- 35- A-33-1700-A Service des ressources matérielles – école Sainte-Odile annexe, 4430, rue Bélanger, 10125, rue Parthenais – demande d’autorisation afin de lancer les appels d’offres de services professionnels en architecture avant la confirmation du financement au plan québécois des infrastructures 2021-2031 (projets : 304 006 020, 267 A03 210, 225 002 090)

- 36- A-33-1701 Service des ressources matérielles – école au Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet réfection de la cour et de réhabilitation des sols – phase 2 (projet : 011 019 380)
- 37- Documents d'information :
- a) A-31-4395 Service des ressources financières – école Lucien-Pagé – réhabilitation et nettoyage des systèmes de ventilation – appel d'offres 25-2885P – résiliation de contrat et attribution d'un contrat de gré à gré – corrections au rapport A-31-4379
  - b) A-31-1685 Service des ressources matérielles – école Saint-Jean-de-Matha –révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de construction de gymnase et de nouveaux locaux (projets : 212 004 490 et 159 014 010)
  - c) A-33-1688 Service des ressources matérielles – bâtiment situé au 2570, rue Nicolet – autorisation de la révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de réhabilitation majeure (projet : 105 003 210)
  - d) A-33-1689-A Service des ressources matérielles – école Marguerite-De Lajemmerais et école La Vérendrye – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la rénovation d'enveloppe (projets : 033 044 350 et 314 017 850)

38- Décisions prises hors rencontre

39- Divers

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 18 février 2021

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 18 février 2021.

3. Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Un document sur le budget 2020-2021 est déposé. Aucune incidence financière. La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, suit de près la situation financière du CCSDM.

4. Bureau des directions d'unité – entente de formation de la main-d'oeuvre avec la société en commandite Airbus Canada – 2021-2024

Document déposé : Rapport DG-02-510 en date du 12 février 2021  
de Mme Nawal Bouchareb concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM) dispense des formations spécialisées;

CONSIDÉRANT que l'entreprise *Airbus Canada* s'est montrée intéressée à obtenir les services de l'EMAM;

CONSIDÉRANT que le contrat est établi pour une durée déterminée qui prendra fin le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT l'entente qui est jointe en annexe;

CONSIDÉRANT l'obligation de respecter les modalités relatives au *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM)*;

CONSIDÉRANT l'article 62 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* qui délègue le pouvoir au comité exécutif de conclure une entente de formation de la main d'œuvre générant des revenus de plus de 1 000 000 \$;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la signature de l'entente jointe en annexe du rapport;
- 2° de DEMANDER à Monsieur Frédéric Corbeil de signer l'entente jointe au présent rapport.

5. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – modification au plan de l'effectif 2020-2021

Document déposé : Rapport A-29-2007 en date du 10 mars 2021  
de Mme Olga Bragari concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que Mme Pauline Barbéris, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 28 janvier 2021 à l'école Irénée-Lussier;

CONSIDÉRANT que Mme Chantal Talbot, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 9 novembre 2020 à l'école Irénée-Lussier;

CONSIDÉRANT que Mme Khadiyatou Soukouna, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 4 janvier 2021 à l'école des Monarques;

CONSIDÉRANT que Mme Némia Aurélie Hurtubise-Brulé, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 7 décembre 2020 à l'école de l'hôpital Marie-Enfant;

CONSIDÉRANT que Mme Hortence Kana Zébazé, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 11 janvier 2021 à l'école Saint Léon-de-Westmount;

CONSIDÉRANT que M. Maxime Bergeron, ouvrier d'entretien classe II est affecté à un surcroît de travail à 60 % (23,25 heures/semaine) depuis le 11 janvier 2021 à l'école Saint-Bernardin;

CONSIDÉRANT que Mme Marie-Eve Lamarre, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 1<sup>er</sup> février 2021 à l'école Espace-Jeunesse;

CONSIDÉRANT que Mme Catherine Lebeau, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 40 % (14 heures/semaine) depuis le 14 janvier 2021 à l'école Saint-Noël-Chabanel;

CONSIDÉRANT que Mme Camille Cloutier, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 60 % (21 heures/semaine) depuis le 27 janvier 2021 à l'école Marie-Rivier;

CONSIDÉRANT que M. Alexi Siguenas-Caballero, opérateur en informatique classe I est affecté à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 25 novembre 2021 à l'EMFM;

CONSIDÉRANT que Mme Amélie Décoste et Mme Sophie St-Jean, agentes de bureau classe I sont affectées à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 7 janvier 2021 et le 2 février 2021 à l'EMICA;

CONSIDÉRANT que M. Rony Pierre, surveillant d'élèves est affecté à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 19 octobre 2020 à l'école Lucien-Pagé;

CONSIDÉRANT que M. Thierry Orcel et M. Heidi Ayadi, surveillants d'élèves sont affectés à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 18 janvier 2021 à l'école Lucien-Pagé;

CONSIDÉRANT que Mme Maryse Labonne, secrétaire est affectée à un surcroît de travail à 40 % (14 heures/semaine) depuis le 7 janvier 2021 mais que le besoin est de 50 % (17,50 heures/semaine) à l'école Sainte-Odile depuis le 10 février 2021;

CONSIDÉRANT que Mme Eva Nemeth, ouvrière d'entretien classe II est affectée à un surcroît de travail à 100 % (38,75 heures/semaine) depuis le 18 janvier 2021 à l'EMCM;

CONSIDÉRANT que M. Jaime Pinzon, appariteur est affecté à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 11 janvier 2021 à l'EMCM;

CONSIDÉRANT que Mme France Lafrenière, surveillante d'élèves est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 18 janvier 2021 à l'EMCM;

CONSIDÉRANT que Mme Valérie Cartier, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 20 % (7 heures/semaine) depuis le 23 octobre 2021 à l'école Marc-Favreau;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de CRÉER deux postes saisonniers à temps plein à 85,7143 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Irénée-Lussier à l'indice 100-221-1-23140-167;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein à 100 % de technicien en éducation spécialisée à l'école des Monarques à l'indice 100-029-1-23140-167;
- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein à 100 % de technicien en éducation spécialisée à l'école de l'hôpital Marie-Enfant à l'indice 100-236-1-23140-167;
- 4° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein à 100 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Léon-de-Westmount aux indices 100-137-6-23147-167 à 60 % et 100-137-7-23140-167 à 40;
- 5° de CRÉER un poste annuel à temps partiel à 60 % d'ouvrier d'entretien classe II à l'école Saint-Bernardin à l'indice 100-061-1-63000-177;
- 6° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein à 100 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Espace-Jeunesse à l'indice 100-242-6-23147-167;
- 7° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel à 40 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Noël-Chabanel à l'indice 100-036-6-23147-167;
- 8° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel à 60 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Marie-Rivier à l'indice 100-059-8-23140-167;
- 9° de CRÉER un poste annuel à temps plein à 100 % d'opérateur en informatique classe I à l'EMFM à l'indice 100-474-1-22200-167;

- 10° de CRÉER deux postes annuels à temps plein à 100 % d'agent de bureau classe I à l'EMICA à l'indice 100-478-1-21120-150;
- 11° de CRÉER trois postes saisonniers à temps plein à 100 % de surveillant d'élèves à l'école Lucien-Pagé à l'indice 100-278-1-23231-167;
- 12° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel à 50 % de secrétaire à l'école Sainte-Odile à l'indice 100-146-1-21110-157;
- 13° de CRÉER un poste annuel à temps plein d'ouvrier d'entretien classe II à 100 % à l'EMCM à l'indice 100-477-1-63000-177;
- 14° de CRÉER un poste annuel à temps plein d'appariteur à 100 % à l'EMCM à l'indice 100-477-1-22300-167;
- 15° de CRÉER un poste annuel à temps plein de surveillant d'élèves à 100 % à l'EMCM à l'indice 100-477-1-23231-167;
- 16° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel à 20 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Marc-Favreau à l'indice 100-163-6-23147-167;
- 17° de MODIFIER le plan de l'effectif 2020-2021 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (décision 6 de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 6 mai 2020).

6. Service des ressources financières – placement média – campagne des métiers de la formation professionnelle – appel d'offres 24-670P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4319 en date du 19 février 2021 de Mmes Sylvie Boyer et Sophie Beauchamp concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un prestataire de services en placement média pour la campagne des métiers de la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 16 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Gendron Communication (Publicité Gendron inc.)*;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'ATTRIBUER un contrat à exécution sur demande de 86 996,80 \$ plus taxes à *Gendron Communication (Publicité Gendron inc.)* pour de services en placement média pour la campagne des métiers de la formation professionnelle pour la durée initiale d'une année avec la possibilité de renouveler le contrat pour une ou deux années additionnelles. La valeur de la première option de renouvellement est de 87 728,01 \$ et la valeur pour la deuxième option de renouvellement est de 88 481,16 \$. La valeur totale du contrat pour les trois années est de 263 205,98 \$ plus taxes.

7. Service des ressources financières – édifice des Pins – remplacement du système d'alarme-incendie – appel d'offres 25-2893P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4329 en date du 8 mars 2021  
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement du système d'alarme-incendie à l'édifice des Pins;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 14 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Desjardins Sécurité du bâtiment (2733-8649 Québec inc)* au montant de 267 777,77 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que, suite à la demande du CSSDM, *Desjardins Sécurité du bâtiment (2733-8649 Québec inc)* confirme que son prix inclus les travaux pour chacune des catégories tel qu'indiqué dans la ventilation des coûts;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoir transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 267 777,77 \$ plus taxes à *Desjardins Sécurité du bâtiment (2733-8649 Québec inc)* plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement du système d'alarme-incendie à l'édifice des Pins;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) du pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

8. Service des ressources financières – le 10770, rue Chambord – mise à niveau de la chaufferie, DAR et l'entrée électrique – appel d'offres 25-2895P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4330 en date du 8 mars 2021 de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la mise à niveau de la chaufferie, du DAR et de l'entrée électrique au 10770, rue Chambord;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 12 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *MécanicAction inc.* au montant de 842 030 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que ce projet sera financé par le budget de fonctionnement du CSSDM et que, par conséquent, il y aura une incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 842 030 \$ plus taxes à *MécanicAction inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise à niveau de la chaufferie, du DAR et de l'entrée électrique au 10770, rue Chambord;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

9. Service des ressources financières – école Saint-Benoît – rénovation des blocs sanitaires – phases 1 et 2 – appel d'offres 25-2902P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4343 en date du 8 mars 2021  
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation des blocs sanitaires à l'école Saint-Benoît - phases 1 et 2;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 13 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Construction L. Morin inc.* au montant de 726 278 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que *Construction L. Morin inc.* a démontré, lors de sa rencontre avec les professionnels et les représentants du CSSDM ainsi que dans ses réponses aux questions qui lui ont été envoyées par courriel, sa bonne compréhension de la portée des travaux;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du CSSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui est présenté au MEQ, en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la Direction générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 726 278 \$ plus taxes à *Construction L. Morin inc.*, pour la rénovation des blocs sanitaires à l'école Saint-Benoît - phases 1 et 2;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

10. Service des ressources financières – acquisition d'un système de gestion de l'apprentissage (LMS) pour le personnel du CSSDM – appel d'offres 24-668P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4351 en date du 12 mars 2021  
de M. Naceur Guediri et de Mme Nathalie Sauvé  
concernant le sujet en référence

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de REPORTER l'étude de ce dossier à la prochaine rencontre décisionnelle, sous réserve de la présentation d'une version B.

11. Service des ressources financières – école Ludger-Duvernay – rénovation des blocs sanitaires – appel d'offres 25-2905P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4354 en date du 8 mars 2021  
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation des blocs sanitaires à l'école Ludger-Duvernay;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 15 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Construction Planit inc.* au montant de 655 095 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 655 095 \$ plus taxes à *Construction Planit inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation des blocs sanitaires à l'école Ludger-Duvernay;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

12. Service des ressources financières – école Ludger-Duvernay – remplacement partiel de la toiture – appel d’offres 25-2908P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4359 en date du 9 mars 2021 de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement partiel de la toiture à l'école Ludger-Duvernay;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 26 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Couverture Montréal-Nord ltée* au montant de 592 975 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 592 975 \$ plus taxes à *Couverture Montréal-Nord ltée* plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement partiel de la toiture à l'école Ludger-Duvernay;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

13. Service des ressources financières – école Barthélemy-Vimont, annexe – remplacement de la toiture – appel d'offres 25-2909P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4363 en date du 10 mars 2021  
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement de la toiture à l'école Barthélemy-Vimont, annexe;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 25 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Couverture Montréal-Nord ltée* au montant de 917 950 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;

- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 917 950 \$ plus taxes à *Couverture Montréal-Nord ltée*, pour le remplacement de la toiture à l'école Barthélemy-Vimont, annexe;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

14.

Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour la rénovation du système de production de chaleur, de l'entrée électrique et des panneaux de distribution pour les écoles Notre-Dame-du-Foyer (257 025 880) et Garneau (118 029 800) – appel d'offres 24-673P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4364 en date du 1<sup>er</sup> mars 2021 de  
Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour la rénovation du système de production de chaleur, de l'entrée électrique et des panneaux de distribution pour les écoles Notre-Dame-du-Foyer et Garneau;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 4 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que sept soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les sept soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 212 500 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *GBI Experts-conseils inc.* pour la rénovation du système de production de chaleur, de l'entrée électrique et des panneaux de distribution pour les écoles Notre-Dame-du-Foyer et Garneau. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

15. Service des ressources financières – école Saint Henri – rénovation des escaliers extérieurs et des parements en maçonnerie – appel d'offres 25-2911P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4369 en date du 9 mars 2021  
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation des escaliers extérieurs et des parements en maçonnerie à l'école Saint-Henri;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 27 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est le *Groupe Erm inc.* au montant de 1 697 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 697 000 \$ plus taxes à *Groupe Erm inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation des escaliers extérieurs et des parements en maçonnerie à l'école Saint-Henri;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – école Georges-Vanier – mise aux normes des équipements de la cuisine – appel d'offres 25-2913P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4371 en date du 11 mars 2021  
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la mise aux normes des équipements de la cuisine à l'école Georges-Vanier;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 25 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Les Constructions Serbec inc.* au montant de 417 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que *Les Constructions Serbec inc.*, dans ses réponses aux questions qui lui ont été envoyées par courriel conformément à l'article 18.3 du *Règlement sur les contrats des travaux de construction des organismes publics*, a confirmé ses prix soumis et a démontré sa bonne compréhension de la portée des travaux;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan

directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 417 000 \$ plus taxes à *Les Constructions Serbec inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise aux normes des équipements de la cuisine à l'école Georges-Vanier;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

17. Service des ressources financières – école Notre-Dame-des-Victoires – réfection de la toiture – appel d'offres 25-2915P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4372 en date du 9 mars 2021  
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la réfection de la toiture à l'école Notre-Dame-des-Victoires;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 3 février 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Couverture Montréal-Nord Itée* au montant de 1 316 250 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 316 250 \$ plus taxes à *Couverture Montréal-Nord Itée*, pour la réfection de la toiture à l'école Notre-Dame-des-Victoires;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – acquisition des licences Microsoft – entente 29-063R – adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales

Document déposé : Rapport A-31-4378-A en date du 2 mars 2021  
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'orientation du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de favoriser l'adhésion à des regroupements d'achats pour les contrats à commande;

CONSIDÉRANT l'invitation faite au CSSDM par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) de joindre le regroupement d'achats pour l'acquisition des licences *Microsoft*;

CONSIDÉRANT qu'un mandat conditionnel à l'autorisation du dirigeant du CSSDM a été transmis au CAG afin de permettre la participation du CSSDM à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 96 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des technologies de l'information recommandent de se joindre à ce regroupement d'achats;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ADHÉRER au regroupement d'achats 2021-7520-01 mis sur pied par le CAG pour l'acquisition des licences *Microsoft*, pour un montant approximatif de 4 000 000 \$ plus taxes. Cette entente sera valide pour 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2022 avec possibilité de deux (2) renouvellements de 12 mois.

19. Service des ressources financières – fourniture sur demande de stores à enroulement (incluant l'installation) – appel d'offres 28-191P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4381 en date du 10 mars 2021 de Mmes Radia Dehimi et Sophie Beauchamp concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat à commande a été attribué à *DMS, division de CITI inc.* pour la fourniture sur demande de stores à enroulement (incluant l'installation);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de la direction générale et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de besoin, le Service des ressources matérielles, confirme sa volonté de renouveler l'entente avec *DMS, division de CITI inc.* pour une année additionnelle;

CONSIDÉRANT que *DMS, division de CITI inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour une deuxième année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER l'exercice de la deuxième option de renouvellement du contrat à commandes, avec *DMS, division de CITI inc.* pour la fourniture sur demande de stores à enroulement (incluant l'installation) pour un montant annuel de 389 595 \$ plus taxes pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

20. Service des ressources financières – logiciel de gestion des candidatures – 28-225D – demande d'autorisation et conclusion de contrat de gré à gré

Document déposé : Rapport A-31-4387, version modifiée en date du 11 mars 2021 de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nécessité d'utiliser un logiciel pour améliorer la gestion des curriculum vitae pour le comblement à l'externe des postes vacants;

CONSIDÉRANT que le logiciel *Atlas* de la firme *Workland* a été retenu comme étant celui qui répondait aux besoins identifiés par le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT qu'un contrat de gré à gré pour l'acquisition du logiciel *Atlas* a été attribué au fournisseur *Workland* avec une option de renouvellement d'une année;

CONSIDÉRANT que l'option de renouvellement de cette entente arrive à échéance le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT que le changement vers un autre logiciel a des conséquences importantes sur les opérations du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'un nouveau logiciel peut prendre environ un an et que le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences doit continuer ses activités de recrutement;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 57 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information (RCTI)*, pour octroyer un contrat supérieur à trois ans, incluant tout renouvellement, l'autorisation du dirigeant de l'organisme est requise;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 125 f) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*, le « dirigeant de l'organisme » peut autoriser un contrat d'une durée supérieure à trois ans;

CONSIDÉRANT que le logiciel *Atlas* est utilisé activement depuis 2019 et que toutes les étapes du projet ont été réalisées incluant le paramétrage, les tests, la formation de l'équipe, la gestion de projet, la révision de l'organisation du travail, l'écriture des procédures, la gestion de changement et l'implantation pour tous les corps d'emploi;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget du recrutement;

CONSIDÉRANT que le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences recommande l'attribution d'un contrat pour une durée de cinq ans;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de PUBLIER un appel d'offres visant à conclure un contrat d'une durée de cinq (5) ans pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des candidatures;
- 2° d'OCTROYER un contrat de gré à gré d'un montant maximal de 75 000 \$ à la firme *Workland* pour une période d'une année dans le but de continuer d'utiliser le logiciel *Atlas* jusqu'à ce que le nouveau logiciel soit mis en service dans le cas où la firme *Workland* ne sera pas l'adjudicataire du contrat au terme de l'appel d'offres.

21. Service des ressources financières – fourniture sur demande des produits logiciels – appel d'offres 27-591P – renouvellement d'un contrat à commandes pour l'année 2021–2022

Document déposé : Rapport A-31-4396 en date du 3 mars 2021 de Mmes Liz Urbina et Marthe Murielle Papin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat à commandes pour la fourniture de produits logiciels a été attribué le 20 mars 2019 à *Softchoice LP*;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que la première option de renouvellement arrive à échéance le 16 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de services (Service des technologies de l'information) a été consulté et recommande l'exercice de cette deuxième option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que *Softchoice LP* accepte de renouveler l'entente pour une deuxième année, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'exercice de la deuxième option de renouvellement du contrat à commandes pour la fourniture de produits logiciels pour les différents établissements scolaires et les unités administratives du CSSDM avec *Softchoice LP*, pour un montant annuel de 368 331,67 \$ plus taxes pour la période du 17 mars 2021 au 16 mars 2022.

22. Service des ressources financières – fourniture sur demande de tableaux d'écriture et d'affichage – appel d'offres 28-207P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4398 en date du 8 mars 2021 de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat à commande a été attribué à *Compagnie Canadienne de Tableaux Noirs Itée* pour la fourniture sur demande de tableaux d'écriture et d'affichage;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de la direction générale et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de besoin, le Service des ressources matérielles, confirme sa volonté de renouveler l'entente avec *Compagnie Canadienne de Tableaux Noirs Itée* pour une année additionnelle;

CONSIDÉRANT que *Compagnie Canadienne de Tableaux Noirs Itée* a été consultée et accepte de renouveler l'entente pour une première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'exercice de la première option de renouvellement du contrat à commandes, avec *Compagnie Canadienne de Tableaux Noirs Itée* pour la fourniture sur demande de tableaux d'écriture et d'affichage pour un montant annuel de 84 716,44 \$ plus taxes pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

23. Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de serrurerie – appel d’offres 15-305P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4405 en date du 10 mars 2021 de  
M. Éric R. Tétrault et de Mme Marthe Murielle Papin  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à renouveler le contrat avec un fournisseur qui livrera, sur demande, le matériel de serrurerie aux unités administratives et aux établissements du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres prévoyait une entente initiale d’une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d’une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l’accord de l’adjudicataire et de la direction générale;

CONSIDÉRANT que *Serrubec inc.* a été consulté et accepte de renouveler l’entente pour une première année, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu’il est recommandé;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’AUTORISER le renouvellement du contrat de 448 902,20 \$ plus taxes avec *Serrubec inc.* pour la fourniture sur demande, du matériel de serrurerie aux établissements et unités administratives du CSSDM. Ce contrat, d’une durée d’une année, sera valide à compter du 18 mars 2021 et pourra être reconduit pour une dernière année, à la demande du CSSDM avec l’accord de l’adjudicataire.

24. Service des ressources matérielles – Académie Dunton – révision de l’estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de rénovation du gymnase (projet : 111 055 320)

Document déposé : Rapport A-33-1637 en date du 11 mars 2021  
de M. Marco Goyette concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *GR7 architecture inc.* pour les services professionnels liés au projet de rénovation du gymnase de l’Académie Dunton, située au 5555, rue De Boucherville, à Montréal;

CONSIDÉRANT les ajustements des honoraires professionnels dus à la prolongation du mandat pour réaliser le présent projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *GR7 architecture inc.* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de rénovation du gymnase de l'Académie Dunton.

25. Service des ressources matérielles – programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 – demande d'autorisation de lancer des appels offres pour des projets planifiés pour l'année 2021-2022 et financés dans le budget d'investissement

Document déposé : Rapport A-33-1690 en date du 22 février 2021 de Mmes Valérie Coutu et de Chantal Montpetit concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport sur la programmation et le plan directeur d'investissement 2020-2025 adopté par la Direction générale;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles est autorisé à actualiser l'étendue des travaux des projets déjà inscrits à la programmation 2020-2021 ou à réaliser d'autres projets prioritaires tirés du plan directeur ou liés à une situation d'urgence;

CONSIDÉRANT l'enveloppe minimale préautorisée d'environ 61 M\$ pour l'année 2021-2022 annoncée avec les règles budgétaires 2019-2020;

CONSIDÉRANT que les projets listés à l'annexe A du présent rapport doivent être réalisés selon les priorités et la planification prévue au Plan directeur 2020-2025;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, la demande de financement à l'entente bilatérale intégrée demeure en attente d'une réponse du MEQ et que les projets soumis doivent être complétés avant le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT l'historique du financement annuel moyen alloué au CSSDM en maintien d'actifs immobiliers;

CONSIDÉRANT la disponibilité des enveloppes en maintien d'actifs immobiliers de 2020-2021 et des années antérieures;

CONSIDÉRANT que la plupart des contrats des projets listés à l'*annexe A* débiteront au cours du mois mai ou juin et que par conséquent les dépenses liées à ceux-ci seront peu significatives en 2020-2021;

CONSIDÉRANT que les règles budgétaires devraient être annoncées par le MEQ vers la fin mai 2021;

CONSIDÉRANT que les dépenses dont fait état le présent rapport seront imputées au budget d'investissement, dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien d'actifs immobiliers, tel qu'énoncé dans le rapport sur la programmation et la plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER le montage financier décrit au présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à initier le processus d'appels d'offres publics pour les 26 projets énumérés à l'Annexe A du présent rapport, en vue d'amorcer les travaux tel que planifiés à la programmation et au plan directeur d'investissement 2020-2025.

26. Service des ressources matérielles – personnel de soutien – abolition et création de poste au plan de l'effectif 2020-2021

Document déposé : Rapport A-33-1691 en date du 1<sup>er</sup> mars 2021  
de M. Alexandre Martin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une évolution dans l'organisation du travail et une modification de la distribution des tâches au magasin se trouvant à l'édifice des Pins;

CONSIDÉRANT que le poste de magasinier classe 1 portant le numéro 4109-10425 est vacant depuis le 2 février 2021;

CONSIDÉRANT qu'un contremaître est présent pour faire, entre autres, la gestion quotidienne du magasin;

CONSIDÉRANT que l'abolition du poste de magasinier classe 1 permettra de libérer le budget nécessaire au financement d'un poste de magasinier classe 2 et que, par conséquent, il n'y aura aucune incidence sur le budget de fonctionnement du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que le salaire d'un magasinier classe 2 est moins élevé que le salaire d'un magasinier classe 1 et que l'économie générée sera réinvestie dans l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ABOLIR le poste magasinier classe 1, poste 4109-10425, du secteur du centre de tri et de livraison;
- 2° de CRÉER un poste de magasinier classe 2 dont l'indice budgétaire sera le 255-500-1-52350-150;
- 3° de MODIFIER, en conséquence, le plan de l'effectif 2020-2021 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, concierge, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien, classe II et personnel de cafétéria (rencontre décisionnelle du 6 mai 2020).

27.

Service des ressources matérielles – école Saint-Luc – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la rénovation des blocs sanitaires et des vestiaires (projet : 325 060 380)

Document déposé : Rapport A-33-1692-A en date du 11 mars 2021  
de M. Osée Benoit concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *CIMA+* pour les services professionnels liés à la rénovation des blocs sanitaires et des vestiaires de l'école Saint-Luc, située au 6300, chemin de la Côte-Saint-Luc, à Montréal;

CONSIDÉRANT les services professionnels requis pour réaliser le présent projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit d'entretien (2020-2021), qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *CIMA+* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de la rénovation des blocs sanitaires et des vestiaires de l'école Saint-Luc.

28. Service des ressources matérielles – école Charles-Lemoyne – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du remplacement des systèmes d'alarme, d'urgence et d'intercommunication (projet : 021 022 800)

Document déposé : Rapport A-33-1693 en date du 1<sup>er</sup> mars 2021  
de M. Serge Daudier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Tetra Tech QI inc.* pour les services professionnels liés au remplacement de l'ensemble des systèmes de sécurité et d'urgence (alarme-incendie, intercommunication et éclairage d'urgence) à l'école Charles-Lemoyne, située au 2001, rue Mullins, à Montréal;

CONSIDÉRANT les révisions des honoraires pour les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux en fonction de l'estimation finale;

CONSIDÉRANT la coordination supplémentaire avec les intervenants, dont Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT les demandes de changement supplémentaires pour compléter les travaux;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Tetra Tech QI inc.*, la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre du remplacement des systèmes d'alarme et d'urgence et d'intercommunication à l'école Charles-Lemoyne.

29. Service des ressources matérielles –école Marie-Anne–révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet d'aménagements extérieurs et de réhabilitation des sols – phase 1 (projet : 055 036 790)

Document déposé : Rapport A-33-1694 en date du 2 mars 2021  
de M. Madjid Douzane concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Les architectes Bertrand + Paquette inc.* pour les services professionnels liés aux aménagements extérieurs et à la réhabilitation des sols de l'école Marie-Anne, située au 100, rue Sauvé Est, à Montréal;

CONSIDÉRANT les changements à la portée des travaux incluant notamment l'ajout de dispositif anti-refoulement nécessitant un événement;

CONSIDÉRANT les services requis pour la coordination de la nouvelle portée de travaux;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental établi entre 2009 et 2011, et par le budget d'investissement du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Les architectes Bertrand + Paquette inc* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre d'aménagements extérieurs et de réhabilitation des sols – phase 1 de l'école Marie-Anne.

30. Service des ressources matérielles – école Saint-Fabien – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de rénovation de la cour d'école et réhabilitation des sols (projet : 399 016 310)

Document déposé : Rapport A-33-1695 en date du 2 mars 2021  
de Mme Giulia Baume concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *EMS Infrastructure inc.* pour les services professionnels liés à la rénovation de la cour d'école et réhabilitation des sols de l'école Saint-Fabien, située au 6500, avenue de Renty, à Montréal;

CONSIDÉRANT les services professionnels requis pour la réalisation du présent projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *EMS Infrastructure inc.* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de la rénovation de la cour d'école et réhabilitation des sols de l'école Saint-Fabien.

31. Service des ressources matérielles – école primaire Gilles-Vigneault, annexe – autoriser un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande à réaliser des travaux de réfection des toilettes (projet : 323 A04 360)

Document déposé : Rapport A-33-1696 en date du 4 mars 2021  
de M. Bruno Ferron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'état de vétusté du bloc sanitaire ouest du bâtiment, situé au 2005, rue Victor-Doré, à Montréal, requiert sa réfection complète;

CONSIDÉRANT les besoins en capacité d'accueil au secondaire pour l'école La Dauversière et la nécessité de retirer les unités préfabriquées durant l'année scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT que le bâtiment doit avoir 2 blocs sanitaires pour la rentrée scolaire 2021-2022 pour les élèves du primaire (école Gilles-Vigneault, annexe) et du secondaire (école La Dauversière);

CONSIDÉRANT que le délai d'exécution recommandé étant très court, le recours à un appel d'offres public est difficilement applicable;

CONSIDÉRANT que selon les conditions du contrat, si l'entrepreneur *Les Constructions Serbec inc.* n'est pas en mesure de réaliser les travaux demandés et qu'il le signifie au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), ces travaux peuvent être proposés à l'entrepreneur suivant, selon les priorités établies à la suite du processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la valeur du contrat annuel relatif à l'appel d'offres 15-304P est de 8 367 124,62 \$, avant taxes, pour la période du 29 janvier 2021 au 28 janvier 2022;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER l'exécution par l'entrepreneur homologué à issus de l'appel d'offres 15-304P, dans le cadre de son contrat à exécution sur demande, de travaux généraux de réfection des toilettes, à l'école primaire Gilles-Vigneault, annexe, et dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

32. Service des ressources matérielles – école Bedford – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre d'ajout de classes modulaires (projet : 091 032 120)

Document déposé : Rapport A-33-1697 en date du 4 mars 2021 de Mme Anne Gauvreau-Sybille concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Location RCM inc.* pour l'installation, la location et le retrait de 9 classes modulaires et d'un bloc sanitaires à l'école Bedford, située au 3131, Rue Goyer, à Montréal;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires requis pour la réalisation du présent projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la demande d'allocation pour l'installation initiale de modulaires à l'école Bedford a été acceptée par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état ce rapport fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la Mesure 30145 – Location des immeubles 2020-2021;

CONSIDÉRANT qu'à défaut d'obtenir la totalité du financement requis de la part du MEQ, le financement devra être assumé par le budget de fonctionnement du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et aura une incidence sur la situation financière;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Location RCM inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre d'ajout de classes modulaires de l'école Bedford.

33. Service des ressources matérielles – entretien des bâtiments 072 – secteur Ouest, situé au 3744, rue Saint-Denis – révision de l'estimation du coût des travaux à exécution sur demande dans le cadre de la sécurisation de la maçonnerie (projet : 072 062 360)

Document déposé : Rapport A-33-1698 en date du 9 mars 2021  
de Mme Keltoum Bahaz concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Saint-Denis Thompson inc.* pour des travaux de sécurisation de la maçonnerie du bâtiment situé au 3744, rue Saint-Denis, à Montréal;

CONSIDÉRANT que le contrat a été attribué à cet entrepreneur dans le cadre d'un contrat à exécution sur demande, (entrepreneur homologué à l'issus de l'appel d'offres 15-266P);

CONSIDÉRANT l'inspection de la maçonnerie effectuée par la firme d'Architecture *RUCCOLO + FAUBERT ARCHITECTES inc.*;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires de sécurisation nécessaires en raison de l'état critique de l'enveloppe du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget de réfection et transformation des bâtiments et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Saint-Denis Thompson inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre d'un contrat à exécution sur demande pour des travaux de sécurisation de la maçonnerie du bâtiment situé au 3744, rue Saint-Denis, à Montréal.

34. Service des ressources matérielles – école Cœur Immaculé-de-Marie –  
dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de  
remplacement du système de détection d'alarme incendie (projet : 286 014 670)

Document déposé : Rapport A-33-1699 en date du 9 mars 2021  
de M. Francis Fortin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Desjardins Sécurité du Bâtiment inc.* pour le remplacement du système de détection d'alarme incendie de l'école Cœur-Immaculé-de-Marie, située au 1845, boulevard Desmarchais, à Montréal;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires dus à la gestion de la Covid-19;

CONSIDÉRANT la mise à niveau de l'éclairage et de l'électricité du gymnase;

CONSIDÉRANT l'ajout de détecteurs de fumée et d'une nouvelle caméra extérieure;

CONSIDÉRANT les autres travaux imprévus et extras connexes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Desjardins Sécurité du Bâtiment inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du remplacement du système de détection d'alarme incendie de l'école Cœur-Immaculé-de-Marie.

35. Service des ressources matérielles – école Sainte-Odile annexe, 4430, rue Bélanger, 10125, rue Parthenais – demande d'autorisation afin de lancer les appels d'offres de services professionnels en architecture avant la confirmation du financement au plan québécois des infrastructures 2021-2031 (projets : 304 006 020, 267 A03 210 et 225 002 090)

Document déposé : Rapport A-33-1700-A en date du 9 mars 2021 de M. Marc-André Legault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la décision 4 du rapport A-10-208 de la direction générale lors de la rencontre décisionnelle du 6 octobre 2020;

CONSIDÉRANT le niveau de vétusté des bâtiments visés et l'opportunité d'entreprendre, dans les meilleurs délais, des études ayant un faible risque financier pour le CSSDM;

CONSIDÉRANT les besoins en capacité d'accueil des secteurs où se situent les bâtiments visés;

CONSIDÉRANT les sources de financement mentionnées au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la Mesure 50511;

CONSIDÉRANT qu'à défaut d'obtenir la totalité du financement requis de la part du MEQ, le financement devra être assumé par le budget de fonctionnement du CSSDM 2021-2022 et aura une incidence sur la situation financière;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement à la direction générale;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER le lancement des appels d'offres pour les trois projets proposés dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER les sources de financement proposées dans le présent rapport.

36. Service des ressources matérielles – école au Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet réfection de la cour et réhabilitation des sols – phase 2 (projet : 011 019 380)

Document déposé : Rapport A-33-1701 en date du 10 mars 2021  
de M. François-Matthieu Bernard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Riopel Dion St-Martin inc.* pour les services professionnels liés à la réfection de la cour et de réhabilitation des sols – phase 2 de l'école au Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste, située au 4265, rue Laval, à Montréal;

CONSIDÉRANT la fusion du projet de dispositif anti-refoulement (DAR) (projet : 011 019 280);

CONSIDÉRANT les changements à la portée des travaux incluant l'ajout de fenêtres coupe-feu et de la ventilation mécanique;

CONSIDÉRANT les efforts supplémentaires requis en coordination des divers professionnels au projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoir transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Rioper/ Dion St-Martin inc.* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de la réfection de la cour et réhabilitation des sols – phase 2 de l'école au Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste.

37. Documents d'information :

- a) A-31-4395 Service des ressources financières – école Lucien-Pagé – réhabilitation et nettoyage des systèmes de ventilation – appel d'offres 25-2885P – résiliation de contrat et attribution d'un contrat de gré à gré – corrections au rapport A-31-4379
- b) A-31-1685 Service des ressources matérielles – école Saint-Jean-de-Matha – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de construction de gymnase et de nouveaux locaux (projets : 212 004 490 et 159 014 010)
- c) A-33-1688 Service des ressources matérielles – bâtiment situé au 2570, rue Nicolet – autorisation de la révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de réhabilitation majeure (projet : 105 003 210)
- d) A-33-1689-A Service des ressources matérielles – école Marguerite-De Lajemmerais et école La Vérendrye – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la rénovation d'enveloppe (projets : 033 044 350 et 314 017 850)

38. Décisions prises hors rencontre

Ne s'applique pas.

39. Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La rencontre se termine à 16 h 35.

*Secrétariat général – 31 mars 2021*